



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 25–27 février 2019

Distribution: générale

Point 10 de l'ordre du jour

Date: 30 janvier 2019

WFP/EB.1/2019/10-B

Original: anglais

Questions d'administration et de gestion

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Projet de décision*

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2019/10-B) et approuve les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles sont annexées au document.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. J. Howitt
Directeur
Division de la gestion globale des risques
tél.: 066513-6410

Mme M. Manditsch
Cheffe
Sous-Division des contrôles internes et de la supervision
tél.: 066513-2547

Corps commun d'inspection

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies et a pour mission d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organismes participants sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM y participe en vertu de ses liens statutaires avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.

Rapports du Corps commun d'inspection appelant une action du PAM

3. Au cours de la période de 2018 considérée¹, le CCI a publié six rapports et une note appelant une action du PAM. Les rapports sont disponibles en anglais, arabe, espagnol et français sur le [site Web](#) du CCI et via les hyperliens fournis à l'annexe IV.
4. Les rapports du CCI et la note ci-après contiennent de nouvelles recommandations auxquelles le PAM doit donner suite:
 - i) "La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques" (JIU/REP/2017/6)
 - ii) "Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: modèle de maturité à forte incidence pour la gestion axée sur les résultats – cadre de référence, stades de développement et résultats" (JIU/NOTE/2017/1)
 - iii) "Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2017/7)
 - iv) "Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030" (JIU/REP/2017/8)
 - v) "Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2017/9)
 - vi) "Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies" (JIU/REP/2018/1)
 - vii) "Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies" (JIU/REP/2018/4)
5. L'annexe I présente 41 nouvelles recommandations issues des rapports du CCI appelant une action du PAM publiés depuis le dernier rapport communiqué au Conseil, ainsi que les réponses du PAM et les suites données par celui-ci. Elles comprennent huit recommandations à l'intention de l'organe délibérant communiquées pendant la période considérée en 2018, ainsi que les réponses proposées par le Secrétariat. Les suppléants du Bureau du Conseil d'administration ont examiné et complété ces propositions de réponse, qui ont ensuite été approuvées par le Bureau à sa réunion de décembre 2018.

¹ Rapport reçu au 15 octobre 2018.

6. On trouvera à l'annexe II un point sur l'état d'application de 11 recommandations précédemment portées à l'attention du Conseil.
7. On trouvera à l'annexe III l'état d'application de deux recommandations issues d'une note sur la gestion axée sur les résultats (voir paragraphe 4ii). Les rapports sont présentés aux chefs de secrétariat et contiennent des recommandations appelant des mesures tout à la fois des directions et des organes délibérants des organismes concernés, tandis que les notes sont soumises uniquement à l'attention des premières et ne nécessitent aucun suivi de la part des seconds. Conformément à la pratique en vigueur au PAM consistant à communiquer les informations au Conseil, les réponses aux notes du CCI figurent elles aussi dans cette annexe.
8. L'annexe IV énumère les liens vers les rapports du CCI examinés dans le présent document et vers les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) y afférentes.
9. La suite donnée aux recommandations a permis de clore le dossier de 43 d'entre elles, comme indiqué aux annexes I, II et III (tableau 1).

TABLEAU 1: ÉTAT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Année du programme de travail du CCI	Close	Acceptée, en cours d'application	Total
2013	2	0	2
2014	2	0	2
2016	3	1	4
2017	26	4	30
2018	10	6	16
Total	43	11	54

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/4 Rec. 1	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les organes délibérants devraient adopter d'ici à 2020 des mesures pour que toutes les politiques relatives aux manquements et aux actes de représailles définissent les canaux et modalités appropriés, faisant par exemple intervenir des comités de contrôle indépendants, par lesquels il est possible de formuler, aux fins d'une enquête, des allégations concernant des manquements du chef de secrétariat de l'entité et de toutes autres fonctions pour lesquelles le traitement des questions soulevées est susceptible d'occasionner un conflit d'intérêts.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de la déontologie Le Bureau de la déontologie révisé actuellement la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités en collaboration avec d'autres unités du Siège, dont le Bureau des services juridiques, la Division des ressources humaines, le Bureau de l'Inspecteur général et la Division de la sécurité. La politique révisée devrait être publiée sous la forme d'une circulaire du Directeur exécutif en 2019.
2018/4 Rec. 2	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Dans les entités du système des Nations Unies qui ne disposent pas d'un mécanisme extérieur et indépendant d'examen des recours formés contre des décisions ayant conclu à l'absence d'éléments laissant présumer l'existence de représailles, le chef de secrétariat donne pour instruction au(x) bureau(x) compétent(s) d'élaborer, d'ici à 2020, des solutions appropriées visant à remédier à cette lacune, afin qu'il puisse les examiner dans les meilleurs délais et intégrer dans des versions actualisées des politiques de protection contre les représailles les mécanismes et processus qui auront été convenus.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Au cours de sa révision de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités, le Bureau de la déontologie examinera les mécanismes de recours utilisés lorsqu'il n'avait pas été démontré que l'allégation de représailles était à première vue fondée.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/4 Rec. 3	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient actualiser d'ici à 2020 leurs politiques relatives à la dénonciation d'abus afin de remédier aux insuffisances et aux lacunes détectées dans les évaluations des meilleures pratiques effectuées par le CCI.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Le Bureau de la déontologie révisé actuellement la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités. Voir aussi les réponses aux recommandations 1 et 2 du rapport 2018/4 du CCI.
2018/4 Rec. 4	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	D'ici à 2020, les organes délibérants des entités du système des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de veiller à ce que l'indépendance des fonctions de responsable de la déontologie, de responsable du contrôle et d'ombudsman/médiateur soit clairement définie, conformément aux recommandations figurant dans les rapports du CCI (JIU/REP/2006/2, JIU/REP/2010/3, JIU/REP/2011/7, JIU/REP/2015/6 et JIU/REP/2016/8), et à ce que ces fonctions présentent périodiquement des rapports à l'organe délibérant.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Secrétariat du Conseil d'administration Comme indiqué dans les tableaux 7, 8 et 9 du rapport du CCI, le Directeur du Bureau de la déontologie, l'Inspecteur général et le Directeur du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation sont entièrement indépendants. Le PAM a donné suite à toutes les recommandations relatives à l'indépendance issues des rapports du CCI mentionnés dans cette recommandation. Depuis 2018; chaque bureau présente un rapport annuel indépendant au Conseil d'administration. Le Bureau de la déontologie examine actuellement sa structure interne. Voir aussi la réponse à la recommandation 7 du rapport 2017/7 du CCI.
2018/4 Rec. 5	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	D'ici à la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer des outils de communication détaillant à l'intention de l'ensemble du personnel, dans toutes les langues de travail de l'entité considérée, les types de manquements à signaler, les modalités et les canaux de signalement et les services chargés de recueillir les	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonneurs: Bureau de la déontologie, Division des ressources humaines et Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle Les informations expliquant en quoi consiste un manquement ainsi que la marche à suivre et les services à contacter pour signaler des manquements sont communiquées par le Bureau de la déontologie, la Division des ressources humaines et le Bureau de

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		signalements, y compris les cas de harcèlement et de représailles.				l'Inspecteur général et des services de contrôle. Le Bureau de la déontologie diffuse également ces informations dans le cadre de campagnes de sensibilisation régulières et ponctuelles et d'autres initiatives d'éducation et de mobilisation. Les supports de communication se présentent notamment sous la forme de boîtes à outils, de listes d'axes de réflexion, de brochures et d'affiches. Les informations du PAM sur le signalement de manquements sont publiées en anglais, en arabe, en espagnol et en français et font l'objet d'une large diffusion par des voies électroniques et au moyen d'affiches placardées dans les bureaux du PAM.
2018/4 Rec. 6	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées permettant de protéger en amont contre les représailles les personnes qui signalent des manquements, procédures qui devraient notamment consister à réaliser une évaluation des risques et à recenser clairement les mécanismes d'appui disponibles.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Cette recommandation sera traitée lors de la révision de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités décrite dans les réponses aux recommandations 1, 2 et 3 du rapport 2018/4 du CCI.
2018/4 Rec. 7	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient élaborer d'ici à 2020 des procédures normalisées de traitement des affaires de représailles, assorties de listes de contrôle et de protocoles spécifiques pour les enquêtes, les services d'appui et la communication.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de la déontologie et Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle Le PAM dispose de procédures normalisées pour les enquêtes. Le Bureau des inspections et des enquêtes met actuellement à jour ces procédures afin de clarifier la façon dont les enquêteurs doivent collaborer avec le Bureau de

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						la déontologie. Les procédures révisées seront prêtes au premier trimestre de 2019. Le Bureau de la déontologie élaborera des procédures normalisées pour le traitement des cas de représailles et mènera une campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique révisée en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités (voir les réponses aux recommandations 1, 2, 3 et 6 du rapport 2018/4 du CCI).
2018/4 Rec. 8	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que, d'ici à 2020, les canaux anonymes de signalement de manquements soient: a) mis au point et opérationnels; b) disponibles dans toutes les langues de travail de l'entité; c) accessibles à tous les membres du personnel, fournisseurs et bénéficiaires; d) inscrits dans leurs politiques pertinentes; et e) largement diffusés.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle, en collaboration avec le Bureau des services juridiques et le Bureau de la déontologie Le PAM fait actuellement l'acquisition d'un service externe de permanence d'urgence répondant aux exigences de cette recommandation; ce service devrait être mis en place en 2019.
2018/4 Rec. 9	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	D'ici la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient diffuser de manière accessible au public, compte dûment tenu des exigences de confidentialité, un rapport annuel sur les affaires de manquements et de représailles, en y consignant en particulier les allégations, les conclusions et les résultats, notamment les mesures administratives prises.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Bureau de la déontologie, Division des ressources humaines et Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle Au PAM, le signalement des manquements et les résultats des enquêtes sont présentés dans les rapports suivants: <ul style="list-style-type: none"> un rapport annuel sur les questions disciplinaires, qui est communiqué au personnel du PAM dans le monde entier et au Bureau du Conseil d'administration;

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<ul style="list-style-type: none"> le rapport annuel de l'Inspecteur général, qui est présenté au Conseil d'administration et rendu public; et le rapport annuel du Bureau de la déontologie, qui comprend les signalements de cas de représailles et qui est présenté au Conseil d'administration et rendu public.
2018/4 Rec. 10	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	D'ici à la fin de 2019, les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient veiller à ce que tous les superviseurs et cadres soient tenus de suivre une formation spécifique sur les politiques relatives à la dénonciation d'abus et la manière de réagir et de donner suite aux signalements de manquements et de représailles.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Bureau de la déontologie, Division des ressources humaines et Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle</p> <p>Tous les membres du personnel du PAM doivent suivre une formation obligatoire sur la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités et sur la marche à suivre en cas de suspicions et d'allégations de manquements. La formation obligatoire comprend des cours sur les sujets suivants: prévention de la fraude, de la corruption et de l'exploitation et des atteintes sexuelles; déontologie et normes de conduite; obligations pratiques relatives à la déontologie et aux normes de conduite; manquements, signalement et protection contre les représailles; et prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité.</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2018/4 Rec. 11	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies devraient, d'ici à 2020, lancer, sur une base bisannuelle, des enquêtes mondiales auprès de leurs fonctionnaires afin d'évaluer l'opinion de ces derniers concernant les questions relatives à "l'exemplarité de la hiérarchie" et les problématiques relatives à la responsabilité et à la déontologie, et d'élaborer un plan d'action détaillé pour remédier aux problèmes constatés.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau du Directeur exécutif Le PAM mènera une enquête mondiale auprès du personnel tous les deux ans. La prochaine enquête aura lieu en 2020.
2018/1 Rec. 2	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, agissant sous la direction du Secrétaire général, en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devraient s'efforcer ensemble de mettre en place des programmes de stages plus cohérents à l'échelle du système des Nations Unies, en tenant compte du cadre de référence pour les bonnes pratiques en la matière.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines Le PAM a révisé dernièrement sa politique de stages et échangé des bonnes pratiques avec d'autres entités des Nations Unies. En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Tout en partageant les principes communs inspirés des meilleures pratiques, le PAM estime que les politiques de stages doivent reposer sur les besoins et le contexte opérationnels de chaque organisme. Un cadre d'action générique applicable à tous les organismes des Nations Unies ne faciliterait pas nécessairement la réalisation des objectifs respectifs de chacun. Les points de référence proposés par le CCI comprennent des principes importants visant à guider le système des Nations Unies, mais – comme cela est noté dans

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						la réponse interorganisations ¹ du CCS – l'application rigoureuse de certains points de repère risque de ne pas être réalisable et de ne pas présenter un bon rapport coût-efficacité dans tous les environnements (voir la réponse à la recommandation 3 du rapport 2018/1 du CCI).
2018/1 Rec. 3	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations ayant approuvé le statut du CCI devraient envisager d'actualiser leurs politiques de stages, en tenant compte du projet de cadre de référence du CCI concernant les bonnes pratiques en matière de programmes de stages et en décidant quels points de repère devraient être rationalisés dans les politiques de leurs organisations respectives.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division des ressources humaines</p> <p>La politique de stages révisée dernièrement par le PAM reprend en grande partie les points de repère du CCI: sélection par voie de mise en concurrence; dossier d'accueil comprenant des informations sur les principales politiques du PAM; plan de travail; évaluation des résultats; droits définis dans le contrat; prise en charge des frais de voyage; contribution aux dépenses courantes; et accès à des mécanismes de règlement des conflits. Le PAM tiendra compte des points de repère à l'occasion des révisions futures de la politique.</p> <p>La Division des ressources humaines estime que certains de ces points de repère ne se justifient pas pleinement en raison de leur rapport coûts-avantages ou pour des questions pratiques. Ainsi, le coût associé au point de repère 1 préconisant d'informer les candidats en temps réel de l'état d'avancement du traitement de leur candidature est jugé prohibitif compte</p>

¹ Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies. Note du Secrétaire général. A/73/377/Add.1. Disponible à l'adresse suivante: <http://undocs.org/fr/A/73/377/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						tenu du volume d'interventions manuelles nécessaires si les candidatures sont nombreuses, et le point de repère 16 sur la suppression de l'interruption de service entre le stage et l'embauche n'est pas réaliste du fait des problèmes juridiques possibles s'agissant de la continuité de service.
2018/1 Rec. 5	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations ayant approuvé le statut du CCI devraient mettre en place un mécanisme qui leur permette d'assurer le suivi systématique des informations relatives aux stages, notamment celles qui concernent le sexe, le pays d'origine, l'université ayant décerné le diplôme le plus élevé et la durée du stage pour chaque stagiaire recruté et les dépenses (directes et indirectes) afférentes au programme de stages. Un rapport devrait être présenté pour information aux organes directeurs et/ou aux organes délibérants des organisations, à leur prochaine session.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines La Division des ressources humaines et les unités chargées du recrutement établissent des dossiers sur les stagiaires à des fins internes. Les renseignements sur les employés fournis à l'organe directeur comprennent un résumé du nombre d'employés et des catégories de personnel à la fin de l'année, qui est annexé au rapport annuel sur les résultats, et un rapport statistique détaillé consacré aux administrateurs recrutés sur le plan international et aux catégories supérieures. Le PAM ajoutera à ses rapports existants les informations sur les stagiaires qui sont conformes aux renseignements communiqués sur les autres employés.
2018/1 Rec. 6	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	Les organes délibérants et/ou les organes directeurs des organisations des Nations Unies devraient envisager d'approuver la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui serait alimenté au moyen de contributions volontaires destinées à financer les programmes de stages, et prier les chefs de secrétariat de leur soumettre,	Non acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines Le Conseil note que des financements destinés aux stages effectués au PAM sont déjà fournis par l'intermédiaire de mécanismes existants, lesquels reposent sur des contributions volontaires. Le Conseil estime qu'il n'est pas

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		pour examen, des propositions relatives à d'autres mécanismes novateurs appropriés permettant de réunir des contributions volontaires non assorties de conditions concernant les critères de sélection.				nécessaire de "réserver" des fonds pour atteindre les objectifs du programme de stages.
2018/1 Rec. 7	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mettre en place un mécanisme de collaboration entre les services d'information des organisations et les représentants permanents des États Membres pour faciliter les activités de sensibilisation dans les capitales du monde entier afin d'attirer pour les stages des jeunes issus de divers horizons académiques représentant tous les établissements d'enseignement supérieur correspondant aux critères énoncés dans le <i>World Guide to Higher Education</i> , publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines Le PAM accepte la proposition et participera volontiers à un mécanisme susceptible de faciliter les activités de sensibilisation à l'intention de candidats stagiaires d'horizons divers issus d'établissements d'enseignement reconnus se trouvant dans ses États membres. Le PAM estime qu'il serait préférable de mettre en place ce mécanisme au niveau interorganisations et d'éviter ainsi que chaque organisation participante ne crée son propre dispositif.
2017/9 Rec. 1	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient charger leurs collaborateurs investis de la fonction de déontologie d'inventorier, d'ici à décembre 2019 au plus tard, les cas les plus courants et de recenser les risques découlant de situations dans lesquelles leurs organismes respectifs sont confrontés à des conflits d'intérêts institutionnels.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Bureau de la déontologie Le Bureau de la déontologie fera l'inventaire des conflits d'intérêts institutionnels et des mesures d'atténuation y afférentes d'ici à la fin de 2019.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/9 Rec. 2	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient charger leurs services de gestion des ressources humaines d'instaurer un formulaire de déclaration obligatoire de conflit d'intérêts à faire signer par tous les fonctionnaires en même temps que leur serment ou déclaration, et par les autres catégories de personnel entrant au service d'une organisation, quelle que soit la durée de leur mission. Le formulaire devrait être élaboré avec l'aide de la fonction de déontologie de l'organisation concernée et d'autres fonctions, selon que de besoin, et en consultation avec toute instance interorganisations future.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateurs: Division des ressources humaines et Bureau de la déontologie, en accord avec le Bureau des services juridiques Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation. Il clarifie actuellement les modalités de l'instauration d'une déclaration obligatoire des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels et élabore les formulaires et les directives y afférents qui sont en cours d'examen en interne.
2017/9 Rec. 3	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de leurs organismes respectifs d'établir un rapport détaillé sur les programmes de transparence financière existants et proposer d'apporter à la raison d'être et à la portée de ces programmes toutes modifications nécessaires pour en améliorer l'efficacité.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Bureau de la déontologie Le PAM a mené un examen de son programme de déclaration de situation financière en 2017/2018. Les modifications proposées, qui ont été examinées par le Bureau des services juridiques, devraient être mises en œuvre à l'occasion de l'établissement de la déclaration de situation financière de 2019.
2017/9 Rec. 4	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, agissant en consultation avec le réseau juridique des organismes des Nations Unies, prendre les dispositions nécessaires pour incorporer, d'ici à décembre 2019, des clauses appropriées dans les contrats de	Non acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des ressources humaines, avec l'accord du Bureau des services juridiques Les contrats de travail passés par le PAM avec les membres de son personnel fonctionnaire et certains membres de son personnel non fonctionnaire comprennent des restrictions

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		travail passés avec les membres de leur personnel fonctionnaire et non fonctionnaire, selon le cas, clauses en vertu desquelles il serait interdit à ces derniers, pendant une période fixée au regard de leur fonction, de se livrer, après la cessation de service, à certaines activités clairement définies.				<p>quant à l'utilisation de documents et d'informations concernant le PAM à des fins personnelles, y compris une fois que les intéressés ont quitté le PAM.</p> <p>Le PAM note que la réponse interorganisations du CCS² à cette recommandation soulignait les considérations pratiques à prendre en compte lors de l'application de la mesure préconisée. Ces considérations sont notamment les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • il sera nécessaire de fixer une période raisonnable de restriction au regard de la fonction de chacun; • les périodes de restriction risquent de dissuader les candidats d'accepter un emploi dans le système des Nations Unies, en particulier pour des contrats de courte durée, étant donné que l'ensemble des traitements et des prestations n'est pas destiné à dédommager les intéressés frappés par des restrictions dans leurs emplois futurs; • il sera difficile de vérifier et de faire respecter les périodes de restriction – il est probable que le pouvoir du PAM se limitera à éviter de recruter une personne frappée par des restrictions

² Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies. Note du Secrétaire général. A/73/187/Add.1. Disponible à l'adresse suivante: <http://undocs.org/fr/A/73/187/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<p>ou d'engager un ancien membre de son personnel comme fournisseur; et</p> <ul style="list-style-type: none"> après le départ des employés, le PAM n'aura plus de moyens efficaces de recours pour sanctionner d'éventuelles violations, même lorsque celles-ci seront avérées.
2017/9 Rec. 5	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient, au plus tard d'ici à la fin décembre 2019, faire le nécessaire pour : a) veiller à ce que tous les fonctionnaires, toutes classes confondues, suivent avec succès le cours obligatoire de formation initiale et périodique à la déontologie et obtienne le certificat correspondant ; b) relier la certification du cours obligatoire de formation à la déontologie au cycle annuel de suivi du comportement professionnel; c) incorporer la formation à la déontologie dans la formation à l'entrée en service du personnel non fonctionnaire, en prévoyant selon que de besoin des remises à niveau à intervalles périodiques.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division des ressources humaines et Bureau de la déontologie</p> <p>Le PAM appliquait déjà les meilleures pratiques énoncées dans cette recommandation avant que celle-ci soit formulée. Tous les membres du personnel doivent suivre le cours obligatoire de formation à la déontologie, qui, comme tous les autres cours obligatoires de formation, est inclus dans les évaluations individuelles de performance. En outre, le nouveau programme mondial de préparation des membres du personnel avant leur entrée en fonction comprend des questions déontologiques telles que les normes de conduite, les conflits d'intérêts, la confidentialité et l'intégrité.</p>
2017/9 Rec. 6	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient, dans l'exercice de leur fonction de contrôle du dispositif d'application du principe de responsabilité de leurs organismes respectifs, suivre régulièrement les questions relatives aux conflits d'intérêts, en veillant notamment à	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division du Secrétariat du Conseil d'administration, en collaboration avec le Bureau de la déontologie</p> <p>Le Conseil est déterminé à effectuer le suivi des politiques et des mécanismes facilitant la gestion des conflits d'intérêts. Les mesures prises à cet effet sont notamment les suivantes:</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		actualiser les politiques, instruments administratifs et mécanismes pertinents.				<ul style="list-style-type: none"> • approbation des cadres et des politiques tels que la politique en matière de lutte contre la fraude et la corruption, le cadre de contrôle, la politique en matière de gestion globale des risques (et les déclarations relatives à l'appétence pour le risque y afférentes, pour examen) ainsi que la politique révisée en matière d'achats dans les pays en développement, attendue en novembre 2019; • examen des modalités de gouvernance visant à garantir le respect de l'obligation redditionnelle, y compris la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, et approbation du mandat du Comité d'audit; • examen des rapports annuels de l'Inspecteur général, du Comité d'audit et du Bureau de la déontologie, et approbation de la déclaration sur le contrôle interne dans le cadre des comptes annuels vérifiés; • confirmation par le Comité d'audit, à chacune de ses réunions, garantissant que ses membres ne sont entrés dans aucun conflit d'intérêts depuis la réunion précédente, et établissement, toujours par le Comité d'audit, de sa déclaration d'indépendance et de son état des intérêts financiers annuels; et

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<ul style="list-style-type: none"> examen régulier des circulaires du Directeur exécutif, y compris sur le processus de diligence raisonnable et les processus connexes.
2017/8 Rec. 3	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, avec le concours du Pacte mondial des Nations Unies, coordonner et rationaliser à l'échelle du système un module spécifique d'information sur les perspectives de partenariat ouvertes au secteur privé par les objectifs de développement durable, dans l'intérêt des organismes intéressés.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division des partenariats avec le secteur privé</p> <p>Le PAM accueille avec intérêt les activités interorganisations visant à faciliter les partenariats porteurs de transformations conclus avec le secteur privé. Cela étant, le PAM est d'accord avec la réponse interorganisations du CCS à cette recommandation³, dans laquelle il est noté que les organisations participantes ont exprimé des réserves quant à l'efficacité d'une source centralisée unique d'information sur les possibilités de partenariat au sein du système des Nations Unies, car la gestion d'une source de ce type risquerait d'être lourde et malaisée et de ne pas attirer une attention suffisante de la part de partenaires potentiels.</p>

³ Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030. Note du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante: <https://undocs.org/fr/A/73/186/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/8 Rec. 5	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient renforcer le rôle et les responsabilités du réseau des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé s'agissant de partager les connaissances, de promouvoir les bonnes pratiques et de trouver des solutions innovantes à apporter aux problèmes liés aux partenariats avec le secteur privé, notamment en lui confiant des tâches spécifiques et des points de l'ordre du jour sur lesquels faire rapport.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division des partenariats avec le secteur privé</p> <p>La participation du PAM au réseau des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé offre une bonne occasion d'aborder les possibilités et les défis relatifs aux partenariats noués avec des acteurs privés. Le PAM continuera de participer à ce réseau et d'encourager des améliorations telles que les invitations adressées à des spécialistes externes pour solliciter leur avis.</p>
2017/8 Rec. 6	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies devraient, avec le concours du Pacte mondial des Nations Unies, créer ensemble une base de données commune sur les profils et la performance des entreprises ayant conclu ou pouvant souhaiter conclure un partenariat avec les organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur les informations soumises volontairement par les organisations participantes.	Non acceptée		Clos	<p>Coordonnateur: Division des partenariats avec le secteur privé</p> <p>Le PAM est d'accord avec la réponse interorganisations du CCS à cette recommandation⁴, dans laquelle il est noté que les organisations engagées dans des partenariats plus matures avec le secteur privé doutent que la base de données proposée puisse se substituer aux connaissances et ressources internes. Le PAM partage également les inquiétudes d'ordre pratique mises en évidence dans la réponse interorganisations au sujet du flux d'informations alimentant la base de données commune, flux qui risquerait d'être insuffisant pour tenir la base à jour et coûteux à gérer.</p>

⁴ Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030. Note du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante: <https://undocs.org/fr/A/73/186/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/8 Rec. 7	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat de toutes les organisations participantes devraient formuler d'un commun accord un ensemble minimal de procédures et garanties normalisées communes concernant un processus efficace et souple de diligence raisonnable, à appliquer à l'échelle du système et d'une manière transparente par le personnel opérationnel de l'ONU participant à l'établissement de partenariats avec le secteur privé et à leur fonctionnement.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des partenariats avec le secteur privé Le PAM estime qu'il serait utile d'instaurer des normes minimales de diligence raisonnable à l'échelle du système, à condition que les organisations conservent la marge de manœuvre nécessaire pour élaborer des systèmes internes de diligence raisonnable plus élaborés adaptés à leurs besoins respectifs. Le PAM contribuera aux initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation.
2017/8 Rec. 10	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général de l'ONU devrait, agissant en concertation avec les chefs de secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme alimentaire mondial, ainsi qu'avec les chefs de secrétariat de tous autres organismes des Nations Unies intéressés présents sur le terrain, encourager le recours à un	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des partenariats avec le secteur privé Le PAM accueille avec intérêt les initiatives menées au niveau des pays afin de nouer, avec le secteur privé, des partenariats visant à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Ces initiatives s'inscrivent dans la droite ligne de son engagement consistant à établir des partenariats multipartites à l'échelle locale, comme indiqué dans la politique en matière de plans stratégiques de pays ⁵ .

⁵ WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		mécanisme multipartite de consultations et de recherche de solutions au niveau national, qui soit piloté par le Coordonnateur résident et dans le cadre duquel les entreprises soient associées d'emblée à la création de partenariats à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lorsque les gouvernements ont déjà mis en place de tels mécanismes, les équipes de pays des Nations Unies devraient encourager toutes les parties prenantes à y participer.				
2017/8 Rec. 11	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	Le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et les chefs de secrétariat des organismes intéressés devraient renforcer les actions en cours et continuer de donner au Réseau des Nations Unies pour l'innovation ou à d'autres initiatives communes en matière d'innovation lancées par les organismes des Nations Unies les moyens de circonscrire les questions qui intéressent la coordination des initiatives, fonds, laboratoires, accélérateurs et incubateurs en matière d'innovation existants, ainsi que leur interface avec le secteur privé, et d'en discuter afin de favoriser et de stimuler l'innovation à l'occasion de la mise en œuvre du Programme 2030.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion du changement</p> <p>En sa qualité de Coprésident du Réseau des Nations Unies pour l'innovation, le PAM est déterminé à communiquer les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques ainsi qu'à faciliter les initiatives interorganisations en faveur de l'innovation. L'expérience pratique d'innovations réussies montre qu'il est important de mener les activités porteuses d'innovations à proximité des lieux où ces dernières doivent être mises en œuvre. Lorsque les partenariats sont noués, gérés et menés au niveau local, ils ont plus de chances d'atteindre leurs objectifs. En conséquence, le PAM estime que les accélérateurs d'innovations et les partenariats correspondants devraient se trouver non loin des opérations de façon à bien tenir compte des besoins sur le terrain.</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						À cette fin, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance fournissent des ressources en vue de renforcer le Réseau des Nations Unies pour l'innovation et continueront de rechercher les moyens d'œuvrer en ce sens.
2017/7 Rec. 1	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient inviter le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres entités, dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à élaborer une position commune et à engager un dialogue stratégique de haut niveau avec les donateurs afin de remédier aux problèmes que posent les modèles et pratiques de financement, la préaffectation stricte des contributions volontaires et l'établissement des rapports à l'intention des donateurs.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division des partenariats avec les gouvernements et Division de la gestion et du suivi de la performance</p> <p>Le Conseil note que le PAM a mené un dialogue de haut niveau avec les donateurs au sujet du degré de détail à inclure dans ses structures et systèmes programmatiques et financiers pour leur fournir les garanties dont ils ont besoin dans le contexte de la réforme institutionnelle. Le Conseil encourage le PAM à poursuivre ce dialogue avec ses partenaires afin de mettre en place des dispositifs d'information plus efficaces et plus efficaces et de promouvoir des contributions modulables ou à affectation souple.</p> <p>Le PAM continuera à participer à un dialogue stratégique de haut niveau avec les donateurs pour promouvoir des financements souples et prévisibles visant à accroître l'efficacité opérationnelle, notamment ceux concernant les modifications envisagées dans la réforme du système des Nations Unies et le pacte de financement proposé par le Secrétaire général.</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/7 Rec. 2	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter des mesures visant à ce que les accords de partenariat conclus au niveau du siège avec les donateurs et au niveau du siège et des bureaux extérieurs pour chaque programme ou projet indiquent précisément quels sont les besoins et les exigences des donateurs et quels engagements les entités et les donateurs prennent vis-à-vis les uns des autres concernant le type d'informations à fournir au sujet de l'emploi des fonds.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des partenariats avec les gouvernements Les accords de partenariat conclus par le PAM indiquent les besoins et les exigences des donateurs, ainsi que les engagements en matière d'établissement des rapports.
2017/7 Rec. 3	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient favoriser une plus grande accessibilité et une meilleure diffusion de l'information concernant les rapports établis à l'intention des donateurs, ainsi que l'échange d'informations de ce type entre les États membres, et veiller à ce que chaque entité tienne un répertoire central de tous ces rapports et de tous les accords de contribution.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Division des partenariats avec les gouvernements et Division de la gestion et du suivi de la performance Le PAM appuie les efforts menés actuellement pour renforcer la transparence et est membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Le PAM a créé des répertoires destinés à accueillir les accords de contribution et les rapports statutaires. Cela étant, comme indiqué dans la réponse interorganisations à cette recommandation ⁶ , pour certaines grandes entités décentralisées telles que le PAM, le recensement de tous les rapports aux donateurs

⁶ Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies. Note du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante: <http://undocs.org/fr/A/73/320/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						publiés aux niveaux national et régional risque d'être irréalisable et coûteux.
2017/7 Rec. 4	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne le font pas encore devraient actualiser régulièrement les directives relatives à l'établissement des rapports à l'intention des donateurs et prendre des mesures pour que les moyens de formation et de perfectionnement nécessaires à l'amélioration de ces rapports soient offerts au personnel du siège et des bureaux extérieurs.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division de la gestion et du suivi de la performance</p> <p>Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et note que des directives actualisées sur l'établissement de rapports annuels par pays ont été diffusées, et qu'une formation complète sur l'établissement des rapports aux donateurs est proposée au personnel dans le monde entier.</p>
2017/7 Rec. 5	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne le font pas encore devraient collaborer systématiquement avec les donateurs pour que les coûts liés à l'établissement des rapports aux donateurs soient pris en compte dans les accords conclus avec ceux-ci.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonneurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division des partenariats avec les gouvernements et Sous-Division de la comptabilité des contributions et des projets</p> <p>Le PAM fournit aux bureaux de pays un financement régulier destiné à couvrir le coût des rapports statutaires (rapports annuels par pays). Pour les rapports financiers "spécialisés" demandés par les donateurs, un mécanisme de recouvrement des coûts est à l'étude. Ce mécanisme permettrait aux donateurs de demander des rapports financiers supplémentaires à condition qu'ils prennent en charge les dépenses correspondantes.</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/7 Rec. 6	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, de préférence dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, établir et adopter un modèle commun de rapport qui tienne compte des besoins et des demandes des donateurs en matière d'information, ainsi que des cadres réglementaires et des capacités des entités, modèle qui servira de base aux négociations avec les donateurs.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance et Division des partenariats avec les gouvernements En sa qualité de membre du CCS, le PAM contribuera à toutes les initiatives interorganisations mises en place pour donner suite à cette recommandation. Le PAM précise qu'il participe déjà à des discussions de haut niveau sur l'établissement des rapports aux donateurs et est d'accord avec la réponse du CCS à cette recommandation ⁷ , dans laquelle il est noté qu'un nouveau modèle commun risque de faire double emploi avec les modèles de rapports statutaires existants utilisés par les différentes entités (le rapport annuel par pays dans le cas du PAM).
2017/7 Rec. 7	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient prier les chefs de secrétariat de charger leurs bureaux d'audit et d'évaluation internes respectifs de veiller à ce que les rapports de contrôle donnent un niveau d'assurance qui permette de réduire au minimum l'information devant être communiquée aux divers donateurs au sujet de l'emploi de leurs contributions préaffectées, et de doter ces bureaux des moyens dont ils ont besoin pour ce faire.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle et Bureau de l'évaluation Le Conseil note que le PAM dispose des structures de gouvernance permettant aux bureaux indépendants, dont le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle et le Bureau de l'évaluation, de recevoir des ressources et un soutien adéquats. Le Conseil approuve les budgets et la dotation en personnel des deux bureaux dans le plan de gestion. Selon les besoins, les bureaux présentent les dossiers

⁷ Assemblée générale des Nations Unies. 2018. Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies. Note du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante: <http://undocs.org/fr/A/73/320/ADD.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<p>demandant des ressources supplémentaires au Comité pour l'affectation stratégique des ressources en vue de l'établissement des priorités. Le Comité d'audit informe le Conseil et le Directeur exécutif au sujet des questions de contrôle, notamment en ce qui concerne l'adéquation des ressources dont dispose la fonction d'audit interne. Comme il est noté dans les observations interorganisations du CCS sur le rapport du CCI de 2017 à propos des évaluations conduites par les donateurs⁸, le lien entre le financement supplémentaire des fonctions de contrôle et une réduction du nombre de demandes externes d'information n'a pas encore été pleinement établi et appelle un examen plus approfondi.</p> <p>Le Conseil note également les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de l'audit interne est disposé à mener des audits de projet sur demande. Étant donné que les audits de projet ne figurent généralement pas dans le plan d'assurance fondé sur les risques établi par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle, ces audits nécessiteront un financement distinct de la part de la partie requérante ou en provenance du projet. En outre, le Bureau de l'audit interne envisagera d'intégrer dans son plan d'assurance des audits

⁸ Assemblée générale des Nations Unies. 2017. Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs. Note du Secrétaire général. Disponible à l'adresse suivante: <http://undocs.org/fr/A/72/298/Add.1>.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<p>thématiques visant à déterminer si les accords conclus avec les donateurs sont respectés, notamment si les contributions préaffectées sont utilisées comme prévu.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de l'évaluation établit un plan de travail annuel concernant les évaluations centralisées à partir des normes figurant dans la politique du PAM en matière d'évaluation et sur la base des consultations menées avec les parties prenantes. La politique couvre également la fonction d'évaluation décentralisée: lorsque les normes du PAM en matière de couverture des évaluations sont respectées, les donateurs et d'autres parties prenantes sont encouragés à utiliser les évaluations du PAM pour s'acquitter de leurs propres obligations en matière d'évaluation chaque fois que possible. Dans une certaine mesure, le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2018-2020 reflète déjà la nécessité de saisir les occasions et de relever les défis posés par les évaluations décentralisées et d'adapter les éléments des évaluations centralisées en fonction de l'évolution des besoins. Dans le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2019-2021, des mesures concrètes sont exposées pour approfondir et élargir ce travail et il est envisagé de porter les dépenses de la fonction d'évaluation dans l'ensemble du PAM à 24 millions de dollars en 2019.

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/6 Rec. 1	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer une stratégie clairement définie, complète et globale aux fins de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au niveau des entités et du système.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division de la gestion globale des risques et Bureau des opérations en lien avec la feuille de route intégrée</p> <p>Le PAM généralise la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et entend continuer d'apporter des améliorations en la matière conformément aux meilleures pratiques en vigueur. S'agissant de la structure organisationnelle, le Département de la gestion des ressources réunit les fonctions de gestion des ressources et de gestion de la performance et des risques. Concernant l'architecture stratégique, le PAM applique actuellement la feuille de route intégrée afin de faire concorder les plans stratégiques de pays, le cadre de résultats institutionnels et le cadre de financement avec ses objectifs stratégiques (voir les réponses aux recommandations 2, 3, 4, 5 et 6 du rapport 2017/6 du CCI.</p>
2017/6 Rec. 2	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les chefs de secrétariat, y compris le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), devraient envisager de créer une fonction d'appui chargée de veiller à ce que les diverses innovations adoptées en matière de gestion axée sur les résultats soient recensées, soutenues, évaluées et partagées dans l'ensemble du système des Nations Unies.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division de la gestion et du suivi de la performance et Division de la gestion globale des risques</p> <p>Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et, en sa qualité de membre du CCS, est disposé à participer aux initiatives interorganisations mises en place pour y donner suite.</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/6 Rec. 3	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les chefs de secrétariat devraient promouvoir la culture du résultat en faisant figurer en bonne place, dans leurs programmes de développement des capacités, un objectif consistant à faire évoluer les mentalités et les systèmes de valeurs, deux éléments qui jouent un grand rôle pour ce qui est d'intensifier l'engagement du personnel, notamment l'engagement en faveur de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division des ressources humaines et Groupe de haut niveau chargé de la gestion</p> <p>Le PAM est connu pour sa culture fondée sur les résultats et entend renforcer la gestion axée sur les résultats à travers sa gouvernance et ses processus organisationnels et en œuvrant en faveur de la déontologie et de l'intégrité, de l'obligation redditionnelle, de l'innovation, de la gestion de la performance et des risques et de l'apprentissage interne.</p> <p>Le PAM mène des programmes destinés à renforcer la performance du personnel et l'investissement de celui-ci dans l'organisation et à appuyer une culture axée sur les résultats, et ce par divers moyens:</p> <ul style="list-style-type: none"> • systèmes et normes de gestion de la performance à respecter pour tous les types de contrats; • enquêtes sur la mobilisation du personnel (enquêtes mondiales auprès du personnel) menées tous les trois ans, qui seront réalisées tous les deux ans à l'avenir (voir la réponse à la recommandation 2018/4 11); • programmes de perfectionnement des compétences destinés à améliorer les compétences en matière d'encadrement et de supervision;

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<ul style="list-style-type: none"> programmes d'apprentissage électronique visant à développer les capacités et les compétences de tous les employés du PAM, et à encourager ainsi l'évolution et la progression des intéressés; et missions de mobilisation et de sensibilisation consacrées à la déontologie et aux normes de conduite que les employés doivent appliquer pour favoriser un environnement de travail harmonieux et respectueux axé sur l'exécution efficace du mandat du PAM et sur son engagement à l'égard de ses bénéficiaires.
2017/6 Rec. 4	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la gestion axée sur les résultats soit davantage prise en considération dans l'élaboration des politiques de responsabilisation du personnel et de gestion des ressources humaines, et notamment dans la mise au point de systèmes d'incitation destinés à promouvoir la responsabilisation à la fois par rapport aux résultats et par rapport à l'apprentissage transformateur et aux innovations à tous les niveaux.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division des ressources humaines</p> <p>Le PAM continue d'œuvrer en faveur de la gestion au service des résultats en se concentrant sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>compétences</i> – investissement dans les capacités des cadres partout dans le monde au moyen du programme axé sur les compétences en matière de supervision, lancé en janvier 2018; <i>systèmes et outils</i> – extension des outils de gestion de la performance à toutes les modalités contractuelles du PAM, et examen des systèmes et des outils de gestion de la performance afin d'harmoniser les cadres et les processus dans les domaines de l'obligation redditionnelle, de la gestion de la

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<p>performance, de l'apprentissage et de l'innovation; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>culture</i> – examen des incitations implicites et explicites à l'intention du personnel dans l'ensemble du PAM, en particulier s'agissant de la visibilité, de l'avancement de carrière et de la valorisation du personnel et de l'encadrement.
2017/6 Rec. 5	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les chefs de secrétariat devraient faire de l'utilisation des informations sur les résultats, y compris des éléments factuels résultant de l'évaluation, une priorité stratégique.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division de la gestion globale des risques et Bureau de l'évaluation</p> <p>On est déterminé, au PAM, à étoffer les données factuelles qui servent de base à la prise de décisions, à la gestion de la performance, à l'apprentissage et à la mise en jeu de la responsabilité pour les résultats obtenus. La politique en matière d'évaluation (2016-2021) et le cadre de contrôle du PAM font ressortir combien il est important, d'un point de vue stratégique, d'examiner les données factuelles issues des évaluations et de tirer tout le parti possible de leur utilisation dans un souci d'amélioration continue (voir aussi la réponse à la recommandation 6 du rapport 2017/6 du CCI).</p>

ANNEXE I: RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION REÇUES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU PRÉCÉDENT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/6 Rec. 6	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	Les organes délibérants souhaiteront peut-être collaborer avec les chefs de secrétariat pour mettre davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats, sans se contenter d'exiger qu'on leur rende des comptes et qu'on les informe à des fins de responsabilisation, et s'attacher davantage à déterminer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi, en tenant dûment compte du contexte.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division de la gestion globale des risques et Division du Secrétariat du Conseil d'administration Le Conseil est déterminé à faire en sorte que le PAM exploite les données factuelles et les résultats des évaluations dans un souci d'amélioration continue. Dans cette optique, il a approuvé le Cadre de résultats institutionnels, la politique en matière d'évaluation, le cadre de contrôle et la politique en matière de gestion globale des risques. Il examine actuellement la possibilité de se saisir de la gestion axée sur les résultats dans le cadre de ses sessions ordinaires ainsi qu'à l'occasion des consultations informelles, des mises à jour trimestrielles sur les opérations d'urgence et des tables rondes sur le contrôle et sur l'évaluation.

* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

** Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM ou si la recommandation est classée.

*** Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/3 Rec. 4	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que d'ici à 2019 des mesures efficaces soient prises pour assurer et suivre la bonne mise en œuvre de politiques d'achat anticipé, y compris par l'incorporation de règles de planification anticipée et d'indicateurs clefs de performance régulièrement mesurés dans les politiques en matière de voyages.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM a intégré dans le manuel du PAM sur les voyages des directives sur les exigences à respecter en matière d'achat anticipé et a ajouté un indicateur de performance clé y afférent dans le nouveau manuel d'administration afin de s'assurer que la politique est mise en œuvre et contrôlée efficacement à l'échelle mondiale. Le PAM veille au respect de la politique en matière d'achat anticipé par l'intermédiaire de la plateforme mondiale de la société de gestion de voyages et des rapports communiqués par les bureaux de pays.
2017/3 Rec. 5	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient prévoir des contrôles et des évaluations périodiques de la conformité des activités relatives à leurs voyages en avion avec leurs propres politiques en la matière, effectuer périodiquement des analyses de risques et définir des mesures d'efficacité supplémentaires avant leur prochain cycle budgétaire.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM a entrepris un audit mondial des voyages en 2018, qui comprenait une évaluation complète des risques et a permis de répertorier plusieurs mesures susceptibles d'aboutir à des gains d'efficacité, mesures qui sont en cours de mise en œuvre. À la suite de l'audit, des améliorations ont été apportées au suivi et à l'évaluation périodiques des politiques en matière de voyages. Le PAM a également recruté un consultant externe pour mener un audit des tarifs aériens axé sur le rapport coût-efficacité. Cet audit s'est achevé en décembre 2018.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/3 Rec. 6	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient encourager l'utilisation d'outils de réservation en ligne des voyages en avion, actualiser leurs politiques en matière de voyages en y incluant des directives d'exploitation optimale de ces outils, et envisager d'intégrer ceux-ci dans leurs systèmes existants d'ici à 2020.	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Division des services de gestion En 2018, le PAM a dirigé un examen effectué par des parties prenantes qui était consacré à un outil de réservation en ligne. Sur la base des résultats de cet examen, l'outil sera lancé au Siège du PAM en 2019.
2016/10 Rec. 1	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des politiques de gestion des savoirs et connaissances alignées sur le mandat, les buts et les objectifs de leurs organisations respectives, d'ici à la fin de 2018. Ces stratégies doivent être fondées sur une évaluation des besoins actuels et futurs en matière de gestion des connaissances, et	Acceptée	En cours	Ouvert	Coordonnateur: Division de l'innovation et de la gestion du changement Le PAM a élaboré une stratégie de gestion des connaissances qui réaffirme l'importance de cette gestion dans la réalisation des objectifs institutionnels liés au Programme 2030 et à la feuille de route intégrée du PAM. Le PAM a mis au point la stratégie en suivant un processus consultatif. Ce processus repose sur trois piliers: les personnes, les procédures et les systèmes. Le PAM met actuellement en œuvre cette stratégie. Les systèmes de gestion des connaissances sont perfectionnés, et les axes de travail comprennent un nouveau site intranet, la plateforme des communautés du PAM, la plateforme des équipes, la plateforme One Drive et une taxonomie institutionnelle actualisée. S'agissant des piliers

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		comprendre des mesures de mise en œuvre.				relatifs aux personnes et aux procédures, la mise en œuvre se poursuit au niveau des divisions et au niveau régional, et la coordination à l'échelle mondiale devrait être renforcée.
2016/10 Rec. 3	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient prendre des mesures progressives pour intégrer les compétences en gestion des connaissances et les capacités de partage des connaissances dans les systèmes d'évaluation et de notation des fonctionnaires, les programmes de travail annuels, les définitions d'emploi et les compétences fondamentales de leurs organismes respectifs, d'ici à la fin de 2020.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division des ressources humaines</p> <p>Le PAM convient qu'il est crucial d'intégrer les compétences et les capacités en matière de gestion des connaissances dans les habitudes et les procédures de travail quotidiennes. Parmi les mesures prises pour améliorer les pratiques suivies dans ce domaine figure la mise en service d'un ensemble composé de systèmes et d'outils nouveaux et de responsabilités renforcées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de compétences comprend une compétence fondamentale relative à l'application de la gestion des connaissances. • L'approche remaniée en matière de passation des pouvoirs comprend de nouveaux modèles et demande que les membres du personnel qui changent de lieu d'affectation confirment, dans le système de gestion de la performance, qu'ils ont bien communiqué la note relative à la passation des pouvoirs à leurs remplaçants. • La nouvelle taxonomie du PAM a été appliquée de manière systématique sur l'ensemble du nouveau site intranet, ce qui a amélioré la classification et la gestion des informations.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						<ul style="list-style-type: none"> Des cours consacrés à la gestion des connaissances sont proposés à l'ensemble du personnel sur la plateforme WeLearn.
2016/4 Rec. 5	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas encore fait, effectuer une évaluation exhaustive du risque de fraude, soit en l'intégrant à leur système de gestion des risques institutionnels, soit sous forme d'un exercice distinct, en se penchant sur les risques de fraude internes et externes à tous les niveaux de l'organisme, y compris à son siège et dans ses bureaux extérieurs. Ces évaluations devraient avoir lieu au moins une fois tous les deux ans au niveau institutionnel, et plus fréquemment, en fonction des besoins, au niveau opérationnel.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle</p> <p>Le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle a mené une évaluation des risques de fraude qui s'est terminée en avril 2018 (voir aussi la réponse à la recommandation 6 du rapport 2016/4 du CCI).</p>

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2016/4 Rec. 6	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient élaborer des stratégies et des plans d'action exhaustifs tenant compte de leurs caractéristiques et besoins en vue de la mise en œuvre de leur politique de lutte contre la fraude. Ces stratégies devraient être fondées sur les résultats des évaluations du risque de fraude des organismes concernés et faire partie intégrante des stratégies institutionnelles globales et des objectifs opérationnels de l'organisme. Compte tenu du niveau du risque de fraude, des ressources suffisantes devraient être consacrées à la mise en œuvre de ces stratégies et plans d'action.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateur: Division de la gestion globale des risques</p> <p>Le PAM est résolu à adopter une approche préventive pour lutter contre la fraude et à continuer d'intégrer les contrôles antifraude dans les cadres institutionnels et la gestion opérationnelle. À cet égard, il met en place une fonction de lutte contre la fraude au sein de la nouvelle Division de la gestion globale des risques afin de compléter les activités indépendantes menées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle. La Division de la gestion globale des risques a élaboré une stratégie et un plan d'action de lutte contre la fraude qui guideront le travail de la nouvelle fonction au cours des deux prochaines années.</p>
2014/6 Rec. 3	Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies	Les organes délibérants devraient prescrire aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies d'élaborer des cadres	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Bureau de l'évaluation

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
		<p>budgétaires complets et des plans d'allocation des ressources pour leurs fonctions d'évaluation respectives, fondés sur le coût du maintien d'une fonction d'évaluation efficace et viable qui apporte une valeur ajoutée à l'organisme. Les plans doivent être soumis à l'examen des organes délibérants dans le cadre des mécanismes et procédures budgétaires et d'établissement des rapports existants.</p>				<p>Conformément à la politique du PAM en matière d'évaluation (2016–2021)⁹ approuvée par le Conseil en novembre 2015, le PAM s'est engagé à affecter 0,8 pour cent du montant des contributions qu'il reçoit à la fonction d'évaluation – y compris les évaluations centralisées et décentralisées – d'ici à 2021. Le PAM continuera de tenir le Conseil informé de l'état d'avancement de la réalisation de cet objectif dans le rapport annuel sur l'évaluation.</p> <p>Dans le cadre de la feuille de route intégrée, les budgets de portefeuille de pays permettent de planifier les dépenses d'évaluation et d'en rendre compte au niveau du pays, ce qui augmentera la visibilité et la transparence du budget et des dépenses concernant les évaluations centralisées et décentralisées. En attendant la mise en œuvre complète de la feuille de route intégrée, des mesures temporaires sont en place pour rendre compte de la fonction d'évaluation. Pour 2017, le montant total des ressources mises à disposition du Bureau de l'évaluation représentait 0,18 pour cent des contributions.</p> <p>Le Secrétariat continuera de présenter le plan de travail du Bureau de l'évaluation au Conseil pour examen chaque année dans le cadre du Plan de gestion, et rendra compte du budget et des dépenses liés aux évaluations centralisées et</p>

⁹ WFP/EB.2/2015/4-A/Rev.1.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
						décentralisées dans le rapport annuel sur l'évaluation.
2014/9 Rec. 8	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer qu'il existe au sein de leurs organismes respectifs un système permettant de documenter l'exécution par le fournisseur de ses obligations contractuelles et de faire rapport à ce sujet; ils devraient aussi déterminer les responsabilités pour ce qui est de veiller à l'exhaustivité du rapport sur la performance du fournisseur.	Acceptée		Clos	<p>Coordonnateur: Division chargée de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>La Division chargée de la chaîne d'approvisionnement a coordonné un examen externe consacré à la gestion des fournisseurs au PAM, qui s'est terminé en juin 2018. Elle rédige actuellement une proposition d'investissement portant sur l'application des recommandations les plus importantes, notamment celles concernant le suivi et la gestion de la performance des fournisseurs. Le Secrétariat continuera de tenir le Conseil informé de cette question dans le cadre des observations qu'il communique au sujet de la recommandation 2 issue du rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires¹⁰, observations qui sont intégrées dans le rapport annuel rendant compte de l'application des recommandations formulées par l'Auditeur externe, présenté au Conseil à sa session annuelle.</p>

¹⁰ WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2013/2 Rec. 1	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient passer en revue leurs cadres réglementaires respectifs régissant la gestion des dossiers et des archives et les reconfigurer dans un ensemble global et parfaitement clair de principes, de règles et de procédures à visée pratique, pour suivre le rythme de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la tenue des dossiers et les progrès de la technologie utilisée à cette fin, et couvrir, dans son intégralité, le cycle de vie des informations enregistrées. Ils devraient garantir la stricte application de ces principes, procédures et règles à tout document considéré comme un dossier de l'organisation ou de l'entité.	Acceptée	Appliquée	Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Un cadre de gestion des dossiers est en place depuis 2006. Le cadre réglementaire régissant la gestion des dossiers et des archives est intégré dans le projet actualisé du manuel des services administratifs du PAM. Un projet visant à moderniser la gestion des documents et à mettre au point un nouveau système électronique de gestion des documents est en cours, et une nouvelle taxonomie institutionnelle a été élaborée afin d'améliorer l'interface entre la gestion des dossiers et des archives et la gestion des connaissances. En principe, la dynamique créée par ces flux de travail peut permettre d'améliorer l'interface avec la gestion des documents et de développer un système de gestion électronique des dossiers. mais aucun investissement supplémentaire n'est prévu à ce stade.

ANNEXE II: ÉTAT ACTUALISÉ DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DEPUIS LE DERNIER RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2013/2 Rec. 4	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	Le Secrétaire général et chacun des chefs de secrétariat des entités des Nations Unies visées dans le présent rapport devraient faire en sorte que les systèmes d'information qui saisissent, créent ou gèrent les dossiers électroniques soient conformes aux normes internationales d'archivage et de préservation des dossiers et archives numériques.	Acceptée		Clos	Coordonnateur: Division des services de gestion Le PAM s'est engagé à adopter des normes internationales telles que la norme ISO-16175 de l'Organisation internationale de normalisation, qui permettrait d'améliorer la qualité globale de la gestion des dossiers. Le PAM a configuré un nouveau système de gestion des documents en 2017 et envisage de le relier aux dossiers électroniques ou aux archives numériques. Il faudra procéder à cette fin à un examen des politiques en vigueur et mettre en œuvre un système pour améliorer l'accessibilité des dossiers institutionnels, ce qui n'est pas prévu pour le moment.

* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

** Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM ou si la recommandation est classée.

*** Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

ANNEXE III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION DANS SES NOTES

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/1 Rec.1	Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: modèle de maturité à forte incidence pour la gestion axée sur les résultats – cadre de référence, stades de développement et résultats	Pour promouvoir la collaboration en matière de gestion axée sur les résultats et généraliser cette gestion dans l'ensemble du système des Nations Unies, les chefs de secrétariat souhaiteront peut-être approuver le modèle à forte incidence et l'utiliser dans leurs entités respectives, en tenant compte des progrès déjà accomplis et des spécificités de leur organisation.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division de la gestion globale des risques et Groupe de haut niveau chargé de la gestion</p> <p>Le modèle à forte incidence est conforme à l'approche suivie par le PAM en matière de gestion axée sur les résultats, qui met l'accent sur la stratégie, les cadres de résultats, l'obligation redditionnelle et l'apprentissage interne, la gestion des changements et les partenariats.</p> <p>La transformation organisationnelle inscrite dans la feuille de route intégrée rapproche le PAM de l'idée que le CCI se fait de la gestion axée sur les résultats.</p> <p>La démarche adoptée par le PAM dans le domaine de l'apprentissage interne, telle qu'elle est exposée dans la politique en matière d'évaluation, dans le cadre de contrôle et dans la politique en matière de gestion globale des risques, renforce l'engagement du PAM en faveur d'une amélioration continue conformément aux meilleures pratiques en vigueur.</p>

ANNEXE III: RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CORPS COMMUN D'INSPECTION DANS SES NOTES

Numéro de la recommandation	Document	Recommandation	État d'acceptation*	État d'application**	État du dossier***	Observations
2017/1 Rec. 2	Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: modèle de maturité à forte incidence pour la gestion axée sur les résultats – cadre de référence, stades de développement et résultats	Pour renforcer la collaboration interorganisations dans le cadre de l'utilisation, de l'adaptation ou de la généralisation du modèle à forte incidence dans l'ensemble des entités des Nations Unies, les chefs de secrétariat souhaiteront peut-être mettre en place une équipe spéciale interorganisations ou un mécanisme provisoire, en s'appuyant sur les modalités interorganisations formelles ou informelles existantes, selon ce qui est jugé approprié.	Acceptée	Appliquée	Clos	<p>Coordonnateurs: Division de la gestion et du suivi de la performance, Division de la gestion globale des risques et Groupe de haut niveau chargé de la gestion</p> <p>Le PAM accueille avec intérêt cette recommandation et continuera de contribuer aux initiatives interorganisations par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et d'autres enceintes visant à renforcer la maturité dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et dans d'autres domaines connexes.</p>

* Colonne 4: état d'acceptation; catégories: "acceptée", "non acceptée", "à l'étude" et "sans objet".

** Colonne 5: état d'application; catégories: "en cours" et "appliquée"; champ laissé vide si la mise en œuvre dépend de l'action d'une entité autre que le PAM ou si la recommandation est classée.

*** Colonne 6: état du dossier; catégories: "ouvert" et "clos".

ANNEXE IV

Hyperliens vers les rapports et les notes du CCI et les observations du CCS

Cote du rapport	Titre du rapport et hyperlien	Observations du CCS
JIU/REP/2018/4	Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies	A/73/665/Add.1
JIU/REP/2018/1	Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies	A/73/377/Add.1
JIU/REP/2017/9	Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	A/73/187/Add.1
JIU/REP/2017/8	Les partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030	A/73/186/Add.1
JIU/REP/2017/7	Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans le système des Nations Unies	A/73/320/Add.1
JIU/REP/2017/6	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	A/72/809/Add.1
JIU/NOTE/2017/1	Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement: modèle de maturité à forte incidence pour la gestion axée sur les résultats - cadre de référence, stades de développement et résultats	Non applicable*
JIU/REP/2017/3	Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies: réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation	A/72/629/Add.1
JIU/REP/2016/10	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	A/72/325/Add.1
JIU/REP/2016/4	Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies	A/71/731/Add.1
JIU/REP/2014/9	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies	A/70/676/Add.1
JIU/REP/2014/6	Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies	A/70/686/Add.1
JIU/REP/2013/2	Gestion des dossiers et des archives dans le système des Nations Unies	A/70/280/Add.1

* Le CCS formule des observations uniquement au sujet des rapports du CCI (et non des notes du CCI).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

- CCI Corps commun d'inspection
- CCS Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination